

# NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS DE LA VILLE D'ISSOUDUN POUR 2017

## I - Le Budget Primitif Principal

Globalement, le budget primitif principal 2017 s'équilibre en dépenses et recettes à un montant total de 17 416 500 € en légère hausse par rapport à 2016 (+ 566 400 €, + 3,35 %).

En 2017, conformément aux orientations budgétaires approuvées lors du Conseil Municipal du 14 octobre 2016, les politiques prioritaires de la ville seront comme les années précédentes, les suivantes :

- une politique durable de maîtrise financière et fiscale (1),
- la poursuite d'une politique de rénovation du patrimoine et de modernisation des services municipaux (2).

### 1 - Une politique durable de maîtrise financière et fiscale

Il s'agit d'une orientation essentielle de la gestion municipale qui privilégie l'autofinancement corrélé avec une maîtrise de la fiscalité et de l'endettement désormais à 0.

#### 1.1. En matière de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 14 731 500 € contre 14 682 500 € en 2016 (+ 49 000 €, + 0,34 %).

##### • Les dépenses

Il importe de préciser que le volume total des dépenses de fonctionnement est quasi stable (+ 0,3 %) en raison de notre volonté permanente d'économie, de maîtrise des charges de gestion et de la masse salariale.

L'évolution des charges à caractère général augmente très légèrement par rapport au BP 2016 (+ 0,3 %), tout en permettant d'intégrer l'incidence des variations de certains produits et services (gaz, chauffage, carburant, contrôles techniques, fournitures diverses pour l'entretien des bâtiments), et en raison des économies réalisées dans les différents services.

##### • Les recettes

Le budget s'appuie sur une évaluation prudente des dotations de l'Etat qui en masse globale, sont inscrites avec une baisse de - 5,4 % par rapport à 2016.

S'agissant du produit fiscal, l'option retenue (+ 1,5 % d'évolution des produits par rapport à 2016) devrait se traduire sauf circonstances nouvelles par un maintien des taux d'imposition des taxes communales en 2017.

#### 1.2. En matière d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à un montant total de 2 685 000 € contre 2 167 600 € en 2016, soit une nette hausse de + 517 400 €, (+ 23,87 %).

.../...

### • Les dépenses

Les comptes 20 (logiciels), 21 (acquisitions, matériels et mobiliers) et 23 (travaux) s'élèvent à un montant global de 2 678 200 €, soit 28 000 € pour le compte 20, 645 200 € pour le compte 21 et 2 005 000 € pour le compte 23.

Il convient ici de souligner les fruits du précédent effort de désendettement puisque l'encours de dette qui était de 7 526 508 € en 2005, a disparu en totalité moins d'une décennie plus tard (2014). Les marges dégagées permettent ainsi de consacrer la totalité de la section d'investissement à des dépenses d'équipement.

### • Les recettes

Hormis diverses recettes récurrentes telles que le FCTVA, le produit des ventes de terrain et mais aussi les subventions du Département et de l'Etat pour la réhabilitation de l'ELS, de la Patinoire et la requalification des friches, l'autofinancement (prélèvement + amortissements) reste significatif puisqu'il s'élève à 705 000 €.

Dans ce cadre, l'équilibre de la section d'investissement s'opère sans emprunt, les ressources propres étant suffisantes.

## **2 – La poursuite d'une politique de modernisation du patrimoine et des services municipaux**

En 2017, le volume global du programme d'investissement s'élève à 2 678 200 € dont 2 309 000 € (comptes 23 et 2135) de travaux, 325 200 € d'acquisitions diverses et 28 000 € de frais d'étude et de logiciels.

Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- une provision de 700 000 € pour la réhabilitation de la Patinoire,
- un ensemble de divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité sur le patrimoine municipal pour un montant prévisionnel de 330 000 € (Musée, PEPSI, Hôtel de Ville, CTM, CCAC, Columbarium...),
- la réfection de diverses rues de compétence communale : rue François HABERT, place de la Psalette, rue François MOUSNIER, place Simone de BEAUVOIR, rue des Castors pour 835 000 €,
- une enveloppe de 341 200 € pour l'amélioration de l'équipement des services municipaux (acquisition et renouvellement de matériels, mobiliers, bureautique, véhicules...) dont une balayeuse à 160 000 €,
- des études diverses pour l'urbanisme (PLU) à hauteur de 12 000 €.
- une provision de 460 000 € pour la requalification d'anciens immeubles désaffectés (ancien Relais des Marques).

## **II - Le Budget Primitif annexe de l'Eau**

Le budget annexe du service de l'Eau s'équilibre à un montant global de 417 180 €. Un crédit de 101 700 € est prévu pour les travaux de réseau d'eau potable.

.../...

### **III - Le Budget Primitif annexe Assainissement**

Le budget annexe du service de l'Assainissement s'équilibre à un montant global de 538 000 €. Une provision de 100 000 € est inscrite pour le gros entretien du réseau et des installations techniques.

### **IV - Le Budget Primitif annexe des lotissements**

Le budget annexe lotissements communaux s'équilibre à un montant global de 1 930 000 €. Les dépenses réelles, destinées à l'aménagement des futurs lotissements, s'élèvent à 400 000 € hors taxes.

### **V - Le Budget Primitif annexe du chauffage urbain**

Le budget annexe chauffage urbain s'équilibre à un montant global de 2 135 100 €. Les dépenses réelles, destinées à la réalisation de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur, s'élèvent à 2 100 000 € hors taxes.

**Maîtrise financière et fiscale dans un environnement économique et financier très contraint avec la baisse récurrente des concours de l'Etat aux collectivités locales, rénovation et mise en accessibilité des équipements et de la voirie, et amélioration des services locaux aux habitants, telles sont à nouveau les grandes priorités des budgets municipaux pour 2017 proposées au vote des conseillers municipaux.**